

30ème
PROMO

RELÈVEMENT DES INDICES DES ÉLÈVES OFFICIERS ET DES OFFICIERS STAGIAIRES !

31ème
PROMO

Le SCSI-Cfdt, seul syndicat de cadres à avoir pointé les inepties en matière de rémunération des élèves officiers et officiers stagiaires à l'aune des grilles de rémunération des élèves gardiens de la paix, s'est battu sans relâche pour remettre l'ascenseur social en marche et gommer ces injustices flagrantes dès l'entrée dans le corps de commandement.

Le relèvement des indices des élèves officiers et des officiers stagiaires faisait partie des chantiers prioritaires du SCSI-Cfdt inscrit dans le protocole LOPMI, repris dans la feuille de route du corps de commandement 2023-2027 validée par le ministre de l'Intérieur et mise en œuvre par la DRHFS.

Cette mesure tant attendue est enfin parue [au journal officiel du 11 avril 2025](#) (décret n° 2025-325 du 09 avril 2025). Elle est d'application immédiate sur la paye des officiers stagiaires de l'ENSP dès la fin de ce mois.

ÉVOLUTIONS INDICIAIRES POUR LES ÉLÈVES ET STAGIAIRES



L'indice brut des élèves officiers passe au 1/4/2025 de l'IB 367 à l'IB 380 (il sera associé à l'Indice Majoré IM 371)

(ce relèvement d'indice bénéficiera aux futurs élèves officiers de la 31e promotion dès la rentrée de septembre 2025)



L'indice brut des officiers stagiaires passe au 1/4/2025 de l'IB 367 à l'IB 423 (IM 381)

DES ÉVOLUTIONS INDEMNITAIRES TOUJOURS ATTENDUES

Si le contexte budgétaire a fortement ralenti la sortie des textes attendus beaucoup plus tôt, le SCSI-Cfdt réclame toujours la revalorisation du montant de l'IRP des officiers stagiaires de 157€ à 297€, le relèvement des indices n'étant à lui seul pas suffisant pour valoriser notamment la promotion sociale d'un corps à l'autre.

Le SCSI-Cfdt demeure particulièrement attentif à la situation des officiers en formation initiale à l'ENSP et reste mobilisé pour faire avancer tous les chantiers en cours relatifs à leurs éléments de rémunération.